



**MAIRIE  
VAUJANY**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 7  
POUR : 6  
ABSTENTION : 1  
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Elvina SAVIOUX, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n°05-220424-08 : Maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs – attribution du marché**

Par une délibération du 9 novembre 2018, le Conseil municipal a décidé de confier le marché de maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs à la société Eolya pour une durée de deux ans, renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période initiale de deux ans puis pour une période complémentaire d'un an.

Ce marché de maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs arrivait ainsi à échéance le 31/12/2023.

Afin d'anticiper cette échéance, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, lors de sa séance du 4 août 2023, de lancer une nouvelle consultation pour la maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Après la réception et l'analyse des offres reçues, la commission d'appel d'offres (CAO) s'était réunie le 16 octobre pour procéder à l'examen de ce dossier. Les membres de la CAO avaient alors conclu à l'infructuosité du marché pour le lot n°1 faute d'offres et pour le lot n°2 pour offre irrégulière. Les membres de la CAO avaient également conclu à la nécessité de lancer une nouvelle consultation.

A la suite de cette décision, le Conseil municipal, dans sa séance du 8 décembre 2023 a décidé :

- de conclure un avenant de prolongation du marché initialement conclu avec la société Eolya pour une durée de 6 mois,
- de relancer une nouvelle consultation pour la réalisation de ces prestations sous la forme d'un marché ordinaire de deux ans, renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

En application de cette délibération, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 mars 2024 aux journaux d'annonces légales (Affiches de Grenoble et du Dauphiné / Boamp). Une mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la Commune a également été effectuée. La date de remise des offres était fixée au 15 avril 2024 à 12h00.

3 offres ont été remises dans les délais par les entreprises Axima, Engie et Eolya.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 55 %.
3. Critère Valeur environnementale pondéré à 5%.

Ce dossier a été examiné par le Commission d'appel d'offres le 22 avril à 14h.

Le rapport d'analyse des offres ainsi que le procès-verbal de la commission d'appel d'offres sont joints à la présente délibération

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à 6 voix pour et 1 abstention : Valérie MARTINET

- Décide d'attribuer le marché de travaux pour la maintenance des installations techniques du Pôle Sports Loisirs à la société EOLYA pour un montant estimé à 647 200,00 € HT sur la durée du marché.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6156 des budgets M57 « Patinoire Piscine » et M4 « Pôle Sports Loisirs » 2024, 2025 et 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Le Maire,  


Transmis en Préfecture le

Yves GENEVOIS